

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS
DE CONTRÔLEUR EXTERNE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE 2^{ème} CLASSE

ANNÉE 2019

Mai 2019

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

L'arrêté du 19 mai 2011, modifié par l'arrêté du 15 mai 2015, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves. La note ENFiP-PR-CONCOURS-39-2018 du 28 mai 2018 a précisé les modalités applicables à l'organisation du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

Un arrêté ministériel publié au Journal officiel le 9 mai 2018 autorise, au titre de l'année 2019, le recrutement de contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

Le concours est ouvert aux candidats remplissant la condition suivante : être titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.

Cette condition de diplôme n'est pas opposable aux pères et mères de trois enfants et plus, et aux sportifs de haut niveau.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- **Épreuve écrite de préadmissibilité :**

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (durée 1 heure 30 – coefficient 2).

- **Deux épreuves écrites d'admissibilité obligatoires et une épreuve écrite facultative :**

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier (durée 3 heures, coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

Épreuve n° 2 : au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

– Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;

– Résolution d'un ou plusieurs problèmes de comptabilité privée ;

– Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ;

– Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

Épreuve n° 3 : traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien (durée 1 heure 30 – coefficient 1). Seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

- Épreuve orale d'admission :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur.

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ cinq minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

1.3 Composition du jury

Olivier GERMAIN, administrateur des Finances publiques, est nommé en qualité de président du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe au titre de l'année 2019.

Afin de constituer le jury des épreuves de préadmissibilité et d'admissibilité, deux arrêtés en date des 12 juillet et 29 octobre 2018 nomment respectivement 6 et 10 membres, de grade inspecteur et inspecteur divisionnaire.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 15 février 2019 qui nomme 90 membres titulaires, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire, inspecteur principal et administrateur des Finances publiques adjoint en tant que membres titulaires et prévoit également 8 suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté en date du 21 septembre 2018, publié au Journal officiel le 27 septembre 2018, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 928.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2019 est de 10 896 contre 12 816 en 2018, soit une variation globale de -14,98 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve de préadmissibilité est de 6 686 sur les 10 895 convoqués soit un taux de présence de 61,37 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité est de 4 486 sur les 4 963 préadmissibles soit un taux de présence de 90,39 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission est de 1 677 sur les 1 855 candidats admissibles soit un taux de présence de 90,40 %.

2.2 Les candidats

La moyenne générale du concours (écrits + oraux) est de 11,82/20 contre 11,70/20 en 2018. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 7,81/20 à 16,50/20.

2.3 Les lauréats

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 48,92 % et 51,08 % des admis soit 454 hommes et 474 femmes.

L'âge moyen des admis sur la liste principale est de 33 ans. Le plus jeune lauréat a 19 ans, le plus âgé 58 ans.

III – Les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées respectivement le 8 octobre et les 3 et 4 décembre 2018.

Lors des réunions du jury des 25 octobre 2018 et 23 janvier 2019, 4 963 candidats ont été déclarés préadmissibles et 1 855 admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2.

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (préadmissibilité et admissibilité) est de 10,10/20, légèrement en hausse par rapport à celle constatée en 2018 (9,89/20).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 2,58/20 à 17,50/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve écrite de préadmissibilité : Réponse à des questionnaires à choix multiples dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique – coefficient : 2 – note éliminatoire : <5.

La moyenne générale de l'épreuve est de 9,73/20, en hausse par rapport au dernier millésime (8,65/20). La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 17,85/20.

Les résultats sont les suivants :

	2019	2018
Moyenne générale	9,73	8,65
Note la plus élevée	17,85	18,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	99 1,48 %	54 0,69 %
12 ≤ notes < 15 (2)	1 270 18,99 %	817 10,42 %
Notes ≥ 12 (3) <i>Total cumul (1)+(2)</i>	1 369 20,47 %	871 11,11 %
10 ≤ notes < 12 (4)	1 852 27,71 %	1 590 20,28 %
Notes ≥ 10 (5) <i>Total cumul (3)+(4)</i>	3 221 48,18 %	2 461 31,39 %
Notes < 10	3 465	5 379
dont	51,82 %	68,61 %
Notes éliminatoires < 5	293 1,39 %	692 8,83 %

Épreuve écrite d'admissibilité :

Épreuve n° 1 : Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier – coefficient : 4 – note éliminatoire : <5.

Sur 4 963 candidats convoqués, 4 481 ont composé à cette épreuve. La moyenne générale de l'épreuve n° 1 est en nette amélioration par rapport au millésime précédent (+ 1,54 points). Ainsi, le pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 est en hausse de 23,51 points. À l'inverse, le pourcentage des notes éliminatoires est en baisse de 3,18 points.

	2019	2018
Moyenne générale	11,30	9,76
Note la plus élevée	18,75	18,25
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	505 11,27 %	166 6,84 %
12 ≤ notes < 15 (2)	1 402 31,29 %	422 17,40 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	1 907 42,56 %	588 24,24 %
10 ≤ notes < 12 (4)	1 167 26,04 %	506 20,85 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	3 074 68,60 %	1 094 45,09 %
Notes < 10 dont	1 407 31,40 %	1 332 54,91 %
Notes éliminatoires < 5	48 1,07 %	103 4,25 %

Épreuve n° 2 : (nature de l'épreuve : épreuve à option – coefficient : 3 – note éliminatoire <5).

Sur 4 963 candidats convoqués, 4 431 ont composé à cette épreuve. Cette année, l'option la plus choisie est l'économie à 32,23 %, contre les mathématiques l'année précédente. L'option la moins choisie reste les « bases juridiques » (15,64%).

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option en 2019	% de candidats ayant composé à l'option en 2018
Mathématiques	1 067	24,08 %	32,15 %
Composition et/ou cas pratiques d'économie	1 428	32,23 %	25,70 %
Comptabilité privée	1 243	28,05 %	30,05 %
Composition et/ou cas pratiques bases juridiques	693	15,64 %	12,10 %
TOTAL	4 431	100 %	100 %

La moyenne générale de l'épreuve n°2 est en légère baisse (-0,97 point) par rapport au millésime précédent. A l'inverse de l'épreuve n° 1, le pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 est en baisse de 7,02 points. Le pourcentage des notes supérieures ou égales à 15 est lui aussi en baisse de 1,70 points. Par ailleurs, le pourcentage des notes éliminatoires enregistre une hausse de 9,72 points.

	2019	2018
Moyenne générale	7,71	8,68
Note la plus élevée	19,00	19,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	178 4,02 %	137 5,72 %
12 ≤ notes < 15 (2)	526 11,87 %	330 13,77 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	704 15,89 %	467 19,49 %
10 ≤ notes < 12 (4)	590 13,31 %	401 16,73 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	1 294 29,20 %	868 36,22 %
Notes < 10	3 137	1 528
dont	70,80 %	63,77 %
Notes éliminatoires < 5	1 041 23,49 %	330 13,77 %

Épreuve n° 3 : (nature de l'épreuve : langues – coefficient : 1 – pas de note éliminatoire – seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10 sur 20).

Sur 3 811 candidats ayant choisi de s'inscrire à l'épreuve de langues, 3 202 ont composé, soit 84 % des candidats.

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option
Allemand	44	1,37 %
Anglais	2 636	82,32%
Espagnol	457	14,28 %
Italien	65	2,03 %
Total	3 202	100 %

	2019	2018
Moyenne générale	9,24	10,32
Note la plus élevée	19,00	19,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	436 13,48 %	248 14,16 %
12 ≤ notes < 15 (2)	566 17,50 %	457 26,10 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	1 002 30,98 %	705 40,26 %
10 ≤ notes < 12 (4)	276 8,54 %	280 15,99 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	1 278 39,52 %	985 56,25 %
Notes < 10	1 956 60,48 %	766 43,75 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve écrite de préadmissibilité : Réponse à des questionnaires à choix multiples dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique.

Le questionnaire de connaissances générales est le domaine le moins réussi. Sur 17 questions, seules 10 questions obtiennent un taux de bonne réponse supérieur à 50 %. En revanche, les taux de bonnes réponses aux questions d'orthographe, vocabulaire, grammaire et conjugaison est globalement correct.

La partie du questionnaire portant sur les mathématiques et le raisonnement est la mieux réussie par les candidats. Le taux de bonnes réponses est supérieur à 67 % et dépasse les 50 % pour 11 questions de mathématiques sur 12.

Les résultats sur ces domaines démontrent un bon niveau de préparation des candidats.

Épreuve n°1 : Cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier

Le niveau général des copies est correct et le sujet est globalement bien appréhendé. La quasi-totalité des candidats a répondu à l'ensemble des trois questions.

Sur la forme, les copies sont plutôt bien rédigées et aérées. Quelques copies souffrent d'une présentation négligée. Le langage familier, le style télégraphique ainsi que l'orthographe, la grammaire et la syntaxe parfois approximatives desservent une partie des copies.

Sur le fond, le sujet a été globalement maîtrisé et les consignes respectées.

Les candidats ont majoritairement réussi à extraire les idées essentielles des documents, bien qu'ils aient eu du mal à les synthétiser. Ce manque de concision est particulièrement marquant pour la question n°1, qui appelait une réponse courte.

Il a été noté que les candidats usent beaucoup trop des citations et paraphrases sans véritable réflexion sur le sujet et/ou sans apporter de hauteur de vue.

Épreuve n°2 : Options

Mathématiques

Comme les années précédentes, le niveau des candidats est hétérogène. Les meilleurs candidats ont traité correctement l'ensemble des exercices.

À l'inverse, trop de copies révèlent un manque évident de connaissances et de préparation, ce qui a conduit à un nombre important de notes éliminatoires.

La rigueur mathématique attendue dans les démonstrations et la clarté dans les réponses ont fait défaut chez la plupart des candidats.

La longueur du sujet et la variété des exercices ont pu mettre en difficulté les candidats et ont permis de les départager.

Sur la forme des copies, les correcteurs notent le manque de propreté et de clarté.

Comptabilité privée

Globalement le niveau des candidats est jugé faible.

Les correcteurs ont ainsi relevé une proportion importante de candidats qui n'ont pas le socle de connaissances pour aborder les exercices proposés : absence de partie double, déséquilibre débit/crédit, difficultés à présenter un livre-journal, difficultés à calculer des rabais et remises et comptabiliser une facture d'avoir et définitions imprécises.

Le fond et la forme restent perfectibles. Quelques rares copies ont un excellent niveau.

Certains candidats s'exonèrent de présenter le livre-journal en colonne, ne mentionnant pas les libellés des comptes, parfois sans numéro de compte.

Éléments d'économie

Le niveau général de connaissances et d'analyse est jugé insuffisant, tant sur la forme et la méthodologie, que sur le fond : les théories économiques ne sont pas maîtrisées et ne sont quasiment jamais exposées. Les correcteurs ont l'impression que les candidats choisissent cette option par défaut. Ils ne construisent pas de raisonnement étayé par des théories économiques et se contentent de faire état de ce qu'ils ont pu entendre dans les médias.

Les commentaires de graphiques sont la partie du devoir la mieux réussie, même si les candidats ont tendance à décrire les données plutôt qu'à extraire des comparaisons, des grandes tendances.

La méthodologie de la dissertation n'est pas acquise (manque d'introduction et de plan structuré). En outre, de nombreuses confusions ont été observées entre les

notions de « déficit » et de « dette ».

Bases juridiques

D'appréciation générale, le niveau des copies se révèle insuffisant. Dans la majorité des copies, les candidats omettent le syllogisme propre à tout raisonnement juridique.

La méthode n'est pas non plus acquise par une forte proportion des candidats. La construction des réponses manque ainsi de structure et de raisonnement et de vocabulaire juridique.

Le manque de connaissances a pu empêcher des candidats d'identifier l'ensemble des problématiques des cas pratiques.

Toutefois, un effort de présentation des copies est relevé, même si encore trop de candidats ont négligé la syntaxe et l'orthographe.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis d'établir un premier contact avec le binôme, de commenter les techniques d'audition, et de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve s'est déroulée du 25 février au 1^{er} mars 2019, à l'Espace Vinci, 25 rue des Jeûneurs, 75002 PARIS.

Sur 1 855 candidats admissibles, 1 677 étaient présents à l'épreuve orale.

Celle-ci a nécessité la constitution de 45 commissions.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale unique sont les suivants :

Épreuve orale	2019	2018
Moyenne de l'épreuve	11,44	11,70
Note la plus élevée	19,50	19,25
Note la plus faible	3,00	3,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	299 17,83 %	191 20,17 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	524 31,25 %	284 29,99 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	823 49,08 %	475 50,16 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	308 18,37 %	179 18,90 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	1 131 67,44 %	654 69,06 %
Notes < 10 dont	546 32,56 %	293 30,94 %
Notes éliminatoires < 5	80 4,77 %	38 4,01 %
TOTAL	1 677	947

4.4 Appréciation générale du jury

La grande majorité des candidats dispose d'une expression orale de qualité malgré un stress apparent, et ils font preuve d'une réelle motivation.

Les présentations sont majoritairement préparées et réalisées dans le délai imparti.

Les candidats réagissent avec bon sens face aux situations proposées, mais ont souvent des difficultés à se positionner en tant que cadre intermédiaire.

Les connaissances de l'environnement économique et financier sont jugées insuffisantes. Les candidats manquent de curiosité sur ce sujet ; les connaissances de la DGFIP sont elles aussi trop limitées. Les diverses missions et l'actualité de la DGFIP sont méconnues. Les candidats portent un intérêt pour la fonction publique, mais pas nécessairement pour la DGFIP.

Les réactions face aux mises en situation sont disparates. Si un certain nombre de candidats réagissent avec bon sens et pragmatisme, encore beaucoup d'entre eux ont du mal à se positionner en tant qu'encadrant intermédiaire, et se contentent dans leurs réponses de rendre compte auprès de leur hiérarchie sans proposer de solutions.

Les candidats qui se sont démarqués sont ceux qui ont su mettre en avant leurs points forts, en faisant preuve de réflexion et de structuration dans leurs réponses ; leurs développements sont raisonnés et argumentés.

En conclusion, la réussite au concours de contrôleur des finances publiques nécessite de bien se préparer en amont des épreuves, d'une part en s'attachant à bien connaître l'environnement économique et financier, d'en comprendre les enjeux et d'autre part à bien apprécier les missions de la DGFIP.

Les candidats sont donc invités à se préparer avec sérieux à l'ensemble des épreuves du concours aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

Un entraînement à l'épreuve orale et un réel travail sur soi-même pour éviter des situations de stress trop souvent constatées sont vivement conseillés.

Enfin, les candidats doivent faire la démonstration d'une réelle détermination et d'un véritable intérêt à vouloir exercer au sein de la DGFIP.

Le président du jury

Signé

Olivier GERMAIN

Administrateur des Finances publiques